

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **40. Budget supplémentaire 2020 \_ Budget principal**

### ***Monsieur KERMARREC rapporte :***

Le budget supplémentaire de la commune pour 2020 est équilibré à la somme de 2 539 437,79 € :

#### **A. La section de fonctionnement**

**La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 18 000 €.**

Cela concerne l'ajout de crédits permettant d'annuler des titres émis sur l'exercice 2019 (dépense) et qui seront à réémettre sur l'exercice 2020 (recette).

Il s'agit du produit de la taxe perçue sur la vente de terrains devenus constructibles. Cette taxe est normalement versée à Nantes Métropole qui en reverse ensuite 95% à la commune. En 2019, l'intégralité du produit de la taxe a été versé par erreur à la commune :

○ Dépenses - Charges exceptionnelles :	+ 18 000 €
○ Recettes - Autres taxes diverses :	+ 18 000 €

## **B. La section d'investissement**

**La section d'investissement est équilibrée à la somme de 2 521 437,79 €.**

Outre la reprise du déficit, l'affectation du résultat et l'intégration des reports de l'exercice N-1, le budget supplémentaire prévoit 210 000 € de crédits supplémentaires pour les mobiliers et équipement du multi-accueil du Bignon. En effet, les crédits de dépenses prévus initialement pour cette opération concernent uniquement la partie immobilière. Il convient donc d'y adjoindre, en dépense, les crédits nécessaires pour les acquisitions mobilières ainsi que, en recette, l'estimation du financement CAF correspondant :

- Mobiliers et matériels : 200 000 €
- Équipements et installations informatiques / téléphoniques : 10 000 €
- Subvention fonds propres CAF : 50 000 €

### **1. En recettes :**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2019	2 945 450,27 €
- Restes à réaliser 2019	651 087,78 €
- Subvention CAF complémentaire	50 000,00 €
- Emprunt théorique nécessaire à l'équilibre	- 1 125 100,26 €
<b>Total</b>	<b>2 521 437,79 €</b>

### **2. En dépenses :**

- Déficit de clôture 2019 de la section d'investissement	1 106 656,78 €
- Restes à réaliser 2019	1 204 781,01 €
- Multi-accueil du Bignon - « Mobiliers et équipements »	210 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 521 437,79 €</b>

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitre le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2020 :

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
67 Charges exceptionnelles	18 000,00 €	73 Impôts et taxes	18 000,00 €
	<b>18 000,00 €</b>		<b>18 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
001 Déficit d'investissement reporté	1 106 656,78 €	10 Excédent de fonctionnement affecté	2 945 450,27 €
20 Immobilisations incorporelles	71 477,00 €	13 Subventions	701 087,78 €
21 Immobilisations corporelles	551 213,38 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- 1 125 100,26 €
23 Immobilisations en cours	792 090,63 €		
	<b>2 521 437,79 €</b>		<b>2 521 437,79 €</b>

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 29 SEP. 2020  
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 29 septembre 2020  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Jean-François MAISONNEUVE**

